

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 22 décembre 1954. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a fait connaître à ses collègues les réactions assez vives déterminées dans les Chancelleries par la note soviétique du 16 décembre 1954 aux termes de laquelle M. Molotov déclare que la France aurait violé le traité franco-soviétique du 10 décembre 1944. Il apparaît que, dans les milieux du Kremlin, cette prise de position officielle se traduise par un appel au peuple, aussi bien français que soviétique et exclurait la négociation directe.

Des observateurs qualifiés estiment que les relations franco-soviétiques seraient exposées à entrer dans une période de tension,

les dirigeants soviétiques ayant une propension à croire que l'opinion publique française serait plus vulnérable que toutes autres.

Il demeure que la note de M. Molotov du 16 décembre est insolite par l'heure à laquelle elle est survenue et qu'elle constitue une injure à l'indépendance du peuple français et à l'intégrité de ses représentants.

Il appartient au Gouvernement français de ne pas se laisser intimider et de faire ressortir la loyauté et la rectitude de sa position.

Au sujet des débats ouverts devant la Diète fédérale à Bonn en ce qui concerne la ratification des accords de Paris, il semble qu'une majorité puisse être acquise, tandis que le débat sur le règlement sarrois, prudemment effleuré, ne devrait venir utilement qu'en seconde lecture.

A New-York, les débats ouverts aux Nations-Unies sur le Maroc et la Tunisie se sont déroulés dans l'indifférence totale de l'opinion publique : les Arabes revendiquants se sont montrés moins acerbes ; les représentants de l'Inde et de l'Egypte relativement modérés ; les Scandinaves plus compréhensifs et les Sud-Américains animés de tendances favorables.

M. Michel Debré, chargé du rapport provisoire d'information sur les accords de Paris, a fait une analyse du protocole de cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne, ainsi que de la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire allemand.

Il a fait ressortir les modifications substantielles apportées au Traité de Bonn.

M. Michel Debré a donné, d'autre part, une analyse complète du protocole modifiant le Traité de Bruxelles et créant l'Union de l'Europe Occidentale, qui aura notamment pour organe d'exécution le Conseil des Ministres, assisté de l'Agence pour le contrôle des armements.

M. Pinton a poursuivi l'exposé de son rapport sur la Sarré en faisant ressortir les avantages et les inconvénients de ce nouvel accord en comparaison avec le projet Van Naters.

Ces deux rapports ont été enregistrés par la commission qui a décidé de reporter à une séance spéciale un débat contradictoire sur les conclusions qui demeurent encore réservées.

AGRICULTURE

Mercredi 22 décembre 1954. — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission a entendu la suite du rapport pour avis de M. Driant sur le projet de loi (n° 666, année 1954) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1955.

Le rapporteur pour avis a manifesté son désir de procéder tout d'abord, dans son rapport, à une analyse des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'équipement, des dépenses effectuées sur ressources affectées et des prêts sociaux.

Il s'est proposé de traiter, dans une seconde partie, de quelques-uns des aspects spéciaux particulièrement importants du projet de budget :

- enseignement et vulgarisation agricoles ;
- accélération du remembrement ;
- amélioration des conditions de la vie rurale :
adductions d'eau,
habitat rural ;
- aménagements régionaux ;
- organisation des marchés agricoles.

Il a également insisté sur la nécessité du vote d'une « loi de programme ».

Après un très large échange de vues auquel ont notamment participé, outre le président et le rapporteur pour avis : MM. Restat, Capelle, Boulanger, Brousse, Boisrond, le rapport pour avis de M. Driant, concluant à l'adoption du Budget de l'Agriculture, a été approuvé par 15 voix contre 1 et 6 abstentions, à la suite d'un vote à main levée.

La commission a ensuite abordé, puis renvoyé à sa prochaine séance, l'examen du rapport de M. de Pontbriand sur la proposition de résolution (n° 676, année 1954) de M. Tellier, tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire pour les pâtisseries utilisant

la margarine, un affichage indiquant clairement l'emploi de ce produit.

Enfin, la commission a décidé de demander au Conseil de la République l'autorisation d'envoyer une mission d'information dans la République fédérale d'Allemagne pour y étudier la situation et les problèmes agricoles, ainsi que les possibilités de développer les échanges commerciaux entre la France et ce pays.

DÉFENSE NATIONALE

Judi 23 décembre 1954. — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— Après un rapide échange de vues sur des points de procédure, la commission a décidé de désigner, lors de sa prochaine réunion, un rapporteur pour avis, à titre officieux éventuellement, du projet de loi autorisant la ratification des accords de Paris du 23 octobre 1954.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 22 décembre 1954. — *Présidence de M. Bordenewe, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Lanet, Secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports.

Le Ministre a abordé le problème de la réforme de l'enseignement, déplorant le trop grand nombre d'élèves orientés vers l'enseignement secondaire et l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'enseignement technique.

M. Lanet a insisté sur la collaboration qui doit s'établir entre l'enseignement technique, public et privé, et les éléments les plus actifs de l'économie française.

Il a donné certaines précisions sur le régime de la taxe d'apprentissage, notamment en ce qui concerne l'exonération de cette taxe, et sur les problèmes de l'orientation professionnelle : effectifs et statut du personnel, accomplissement de la mission dévolue à ce personnel.

Le Ministre a également exposé combien il était favorable à tout ce qui peut encourager la promotion du travail.

Passant à l'examen des dispositions budgétaires, il a souligné l'importance que doivent avoir les crédits d'équipement, (efforts poursuivis en vue de hâter la nationalisation de divers établissements d'enseignement) ainsi, d'ailleurs, que ceux de fonctionnement (amélioration de la situation du personnel, augmentation des effectifs, augmentation du nombre et du taux des bourses).

M. Lanet a ensuite fait part à la commission de ses préoccupations, en bonne voie de réalisation, dans le domaine de l'éducation physique : classes de neige et encouragement aux sports de montagne, liaison avec le Ministère de la Défense nationale en vue de favoriser l'entraînement physique des jeunes gens pendant la durée du service militaire, équipement sportif du pays, organisation de Jeux d'outre-mer et de l'Union française.

Puis le Ministre a déclaré que notre pays se devait de faire un effort considérable en matière de culture populaire : colonies de vacances, camps d'adolescents, mouvements de jeunesse.

Le Ministre a, enfin, répondu aux questions que lui ont posées différents commissaires :

— M^{me} Mireille Dumont, sur le personnel des centres d'apprentissage et sur la carte scolaire ;

— M. Bertaud, sur le problème des terrains de sports dans la région parisienne, au moment où l'Armée reprend ses terrains pour les mettre à la disposition des offices d'habitation ;

— M. Pinchard, sur les difficultés de recrutement du personnel enseignant des Écoles nationales d'Arts et Métiers, sur la mauvaise implantation de nombre de ces écoles, sur le problème du contrôle des organismes directeurs du sport professionnel ;

— M. Le Gros, sur l'organisation du sport dans l'Union française.

FINANCES

Mercredi 22 décembre 1954. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a procédé à l'audition de M. Ber-

thoin, ministre de l'Éducation nationale, sur le budget. Le Président a accueilli M. Berthoin par des paroles de bienvenue, rappelant l'œuvre accomplie par l'ancien Rapporteur général de la commission et l'assurant de la sympathie de ses collègues. Après avoir exprimé sa satisfaction d'être entendu par la commission, le Ministre a tout d'abord évoqué les problèmes de la rentrée scolaire, que la création de classes mobiles a aidé à résoudre. Par ailleurs, une avance de crédits de 8 milliards sur les crédits de 1955 a permis de commencer dès maintenant la tranche de construction de 1955.

Parlant du « troisième cycle », destiné à donner un enseignement pratique de la recherche, il a justifié la création de professeurs associés et a précisé que cette mesure a été prise en plein accord avec l'Université.

En ce qui concerne la revalorisation des traitements des personnels de la fonction enseignante, il a indiqué que les mesures prises ont permis d'améliorer l'atmosphère de la profession et de donner dans l'ensemble satisfaction aux demandes des intéressés.

Passant aux problèmes budgétaires, il a souligné l'accroissement de la masse des crédits mis à la disposition du Ministère de l'Éducation nationale, qui sont passés de 300 milliards en 1954 à 346 milliards, non compris les revalorisations de traitement figurant aux Charges communes. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a 10 milliards de mesures nouvelles et 6 d'opérations anciennes. 24.000 postes ont été créés, dont 16.000 constituent un accroissement des moyens d'enseignement. Pour le premier degré, il n'y a de difficultés que pour le recrutement, puisqu'il est toujours possible budgétairement de créer une classe. Pour remédier à la crise de l'agrégation, il a fallu créer des centres pédagogiques régionaux.

On est en présence d'un problème de masse : un grand nombre d'enfants face à un effectif insuffisant d'enseignants. Il sera nécessaire de mobiliser provisoirement tous les enseignants en position de détachement.

Pour le premier degré, le Ministre a cherché à augmenter la capacité des écoles normales, ce qui, avec le recrutement de bacheliers, permet de faire face aux besoins. Pour le recrutement de l'enseignement supérieur, le souci a été de ne pas abaisser le niveau des professeurs.

En ce qui concerne le budget d'équipement, le retard des der-

nières années a été rattrapé : en 1955, les trois quarts du plan de cinq ans seront exécutés. Les constructions correspondent à des normes qui permettent d'abaisser les prix.

Un gros effort a été fait pour les bourses, pour lesquelles le crédit est de 4.100 millions, soit 830 millions de plus par rapport à 1954, ce qui permettra d'augmenter le taux des bourses. Pour l'enseignement secondaire, les crédits ont permis jusqu'ici de faire face aux demandes.

En ce qui concerne les beaux-arts, l'enseignement artistique va être ordonné d'une façon correspondante à l'enseignement ordinaire. Les crédits pour la décentralisation lyrique et dramatique ont été triplés. La gestion des grands théâtres de Paris est toujours déficitaire ; seules les pièces à grand spectacle sont bénéficiaires.

Parlant de la Manufacture de Sèvres, le Ministre a souligné l'effort de réorganisation qui a été entrepris. L'effort de restauration du Château de Versailles se poursuit dans de bonnes conditions, au rythme d'environ 1 milliard par an. Le gros de la reconstruction des monuments historiques sera effectué dans trois ans mais il ne peut pas y être consacré suffisamment de crédits.

Le Ministre a abordé ensuite le problème de la réforme de l'enseignement. Après avoir souligné sa complexité, il a indiqué que cette réforme ne devrait pas être élaborée uniquement par des universitaires. Un comité, dont la composition répond à cette préoccupation, a été créé. Mais la question déterminante est celle des débouchés. A l'heure actuelle on forme plus de gens qu'on n'en peut employer. Il faut une expansion économique si on ne veut pas créer un prolétariat intellectuel.

Après que le président ait remercié le ministre des éléments qu'il a fournis à la commission et l'avoir félicité d'avoir vu le danger du décalage entre la formation et les débouchés, ce dernier a répondu aux questions que lui ont posées, notamment, MM. Debû-Bridel, Coudé du Foresto, Courrière, Auberge, Bousch, Primet, Rogier, Pellenc, rapporteur général, Roubert, président et Boudet.

Judi 23 décembre 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné le rapport de M. Lamarque sur le budget des Travaux publics (n° 743, année 1954). Elle a apporté à certains chapitres diverses réductions indicatives. Certaines de

ces réductions ont pour objet de faire promulguer ou préciser les statuts de divers cadres figurant au Ministère des Travaux publics (Ingénieurs T. P. E., agents techniques, agents de travaux, etc..., Institut géographique national).

La commission a, en outre, introduit un article additionnel tendant à obtenir rapidement la prise de mesures ayant pour effet d'aligner les industries touristiques sur le régime des industries exportatrices en ce qui concerne le remboursement des charges sociales et fiscales.

La commission a approuvé la décision prise par l'Assemblée de renvoyer le budget du Fonds d'investissement routier à la loi des comptes spéciaux.

Elle a enfin, par réduction indicative, indiqué son ferme désir de voir ouvrir et doter une ligne budgétaire pour l'achèvement du canal du Nord dont elle a jugé nécessaire l'exécution rapide.

Présidence de M. Lieutaud. — Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a adopté, sur le rapport de M. Debû-Bridel les crédits de régularisation nécessaires pour la tournée effectuée par la Comédie Française en Union Soviétique (n° 559, année 1954).

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 23 décembre 1954. — *Présidence de M. Jean Bertaud, vice-président.* — La commission a entendu M. Jacques Chaban-Delmas, ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur le budget de ce Département ministériel, après son adoption par l'Assemblée Nationale.

Le Ministre a examiné, tout d'abord, les problèmes de personnel et tout particulièrement celui de la situation des « agents des travaux et conducteurs de chantiers » (chapitres 31-13 et 34-13) qui ont obtenu satisfaction pour leurs indemnités et dont le relèvement indiciaire est en voie de recevoir une solution favorable.

En ce qui concerne la coordination des transports, M. Chaban-Delmas a indiqué qu'il avait précisé sa position au cours du débat à l'Assemblée Nationale et que ses déclarations semblaient avoir

apaisé aussi bien ceux qui appréhendaient un démantèlement de notre Société nationale des Chemins de fer que ceux qui craignaient une nationalisation des transports. Sur le plan purement budgétaire, il a rappelé qu'il avait obtenu des Finances un relèvement de 5 milliards de la subvention accordée à la S. N. C. F.

Le Ministre a déploré l'état lamentable de notre réseau de navigation intérieure dont la détérioration constante remonte à 1914 et même (comme l'a souligné M. Pinton) à une date beaucoup plus lointaine, car elle est la conséquence de la toute-puissance des compagnies de chemins de fer auxquelles a succédé la S.N.C.F. Dans ce domaine, le Ministère a obtenu, pour 1955, un accroissement de 25 % des crédits passant de 3.600.000.000 à 4.550.000.000 francs.

Abordant le problème du Fonds routier, M. Chaban-Delmas a précisé dans quelles conditions l'Assemblée Nationale avait été amenée à décider que les crédits de ce Fonds seraient discutés dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor. Il a indiqué qu'en attendant un relèvement du pourcentage actuel prélevé sur la taxe des carburants, un supplément de 4 à 5 milliards, représentant une partie de la recette résultant de l'augmentation du prix du gas-oil, serait versé à ce Fonds.

Pour la C. A. M. R., le Ministre a déclaré qu'après extinction du passif, préservant les droits acquis, un régime complémentaire de la Sécurité sociale serait substitué à l'ancien et étendu à l'ensemble des salariés de la route.

Différentes questions ont été posées ensuite au Ministre par MM. Lodéon, Gadoin, Pinton, Boutonnat, Bouquerel, Dutoit et Julien Brunhes, rapporteur pour avis du budget des Travaux publics.

Ce dernier a particulièrement insisté sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour achever rapidement la modernisation du Canal du Nord.

SUFFRAGE UNIVERSEL,
CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT
ET PÉTITIONS

Mercredi 22 décembre 1954. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a poursuivi l'étude des modifications du règlement.

M. Michel Debré, rapporteur, a remis à ses collègues un projet de rédaction des articles du Règlement ne soulevant pas de difficultés de principe ; il s'agit des articles 2, 9, 14, 21, 23, 26, 29, 33, 52, 54, 56, 57, 58, 59, 61, 64, 65, 66 *bis* nouveau, 78, 79, 88 et 91. Il a été décidé que ces modifications seraient adoptées lors de la prochaine séance.

M. Debré a ensuite passé en revue les modifications du Règlement qui supposent une prise de position de la commission sur certains principes.

La première question examinée a été celle des modalités d'élection du Bureau du Conseil de la République.

La commission a décidé de ne statuer sur ce problème qu'au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 1955. Elle a donc pris implicitement la décision de ne pas modifier le régime d'élection du Bureau du Conseil de la République pour le prochain renouvellement du mois de janvier. Cette décision a été acquise après un vote par appel nominal et par 16 voix contre 2.

Ont voté pour : MM. Assailit, Bozzi, Chaintron, Champeix, Michel Debré, Paul-Emile Descomps (délégué M. Champeix), M^{me} Yvonne Dumont (délégué M. Chaintron), MM. Franck-Chante, Louis Gros, Hauriou, Georges Maire (délégué M. Schwartz), Marcilhacy, de Montalembert, Riviérez (délégué M. Marcilhacy), MM. Schwartz, Zéle.

Ont voté contre : MM. Colonna (délégué M. Le Guyon), Robert Le Guyon.

M. Debré a ensuite étudié les problèmes :

1^o De la recevabilité des propositions de loi déposées par les Sénateurs ;

2° De la discussion simultanée par les deux Assemblées de textes législatifs semblables ;

3° Des délais impartis au Conseil de la République pour examiner les projets de loi déposés sur son Bureau par le Gouvernement ;

4° De la limitation des initiatives en cours de navette ;

5° De la transmission au Gouvernement ou à l'Assemblée Nationale des textes devenus définitifs par un vote du Conseil de la République.

Une discussion très approfondie a eu lieu sur chacun de ces points, à laquelle ont pris part, notamment, MM. Champeix, Louis Gros, Hauriou, Marcihacy, Pellenc et Schwartz. Il a été décidé que le Rapporteur établirait un projet de rédaction pour tous les articles intéressés.

Il sera voté sur ces propositions au cours de la première séance qui suivra le renouvellement des commissions au mois de janvier 1955.